

L'équipe du Grand Village s'est muni d'un code de vie pour maintenir le plaisir et l'harmonie au sein de notre camp d'été. Ces règles ont été émises afin que tous nos campeurs, animateurs, membres du personnel et parents puissent passer un été magique et sécuritaire dans le respect de tous et chacun.

Ainsi, nous souhaitons que chaque personne qui passe au Grand Village collabore à la qualité de vie de notre milieu.

En me présentant au Grand Village cet été, je m'engage donc à

- 1) Soigner mon langage
- 2) M'habiller convenablement (par exemple : privilégier les chaussures sports, porter un chandail lors des activités, ne pas porter de t-shirt à messages violents ou vulgaires...)
- 3) Respecter les consignes données pour mon animateur ou tout responsable d'activités.
- 4) Respecter les règles du jeu, les jeunes, les animateurs et tous les gens qui sont là pour me faire vivre une belle expérience de camp.
- 5) Voir à ce que les lieux soient propres et en ordre après mon départ en aidant à ramasser et en portant attention au matériel.
- 6) Utiliser un comportement adéquat, pacifique et amical en tout temps.
- 7) Respecter la différence et être ouvert aux autres.

****Une grille d'intervention sera remplie à chaque manquement à l'une de ces règles.**

Procédure d'intervention :

- Première intervention : dialogue entre l'intervenant et le jeune : identification du problème, pistes de solution et façons de réagir.
- Deuxième intervention : retour sur ce qui s'est dit à la première rencontre, réflexion et faire comprendre au jeune les conséquences à venir si son comportement ne s'améliore pas.
- Troisième intervention : Rencontre avec le coordonnateur ou la chef de camp, retour sur les événements. Appel au parent et retrait du Grand Village si nécessaire pour une période donnée selon la gravité du geste.
- Les étapes d'intervention peuvent varier selon la gravité des événements.

Camp de jour pour enfant ayant des besoins particuliers

Si vous désirez inscrire votre enfant vivant avec une déficience physique, intellectuelle, un trouble envahissant du développement ou ayant des besoins particuliers au camp de jour, communiquer avec Madame Marie-Michèle Roy au 418-831-1677 poste.5.

Politique de remboursement :

- Le parent doit formuler une demande officielle à Marie-Pier Noreau, Directrice générale adjointe.
- Avant le 31 mars 2016, le montant total des frais sera remboursé.
- Entre le 1^{er} avril et le 30 avril, 75% des frais seront remboursés.
- Entre le 1^{er} mai et le 26 juin, 50% des frais seront remboursés.
- À partir du 27 juin, aucun remboursement ne sera effectué.
- Pour des raisons de santé, en tout temps avant le début du camp, 75% des frais seront remboursés sur présentation d'un billet médical.
- Aucun remboursement dans les cas de renvois.

Période d'inscription :

Par la poste jusqu'au 1^{er} mai 2016

(Après cette date, les places sont limitées et vous devrez communiquer directement avec Marie-Michèle Roy, Chef de camp pour prendre entente.)